



Communiqué de presse

Vallée de Joux – Fusion des communes

Les trois Conseils communaux acceptent la convention de fusion La population se prononcera le 22 septembre prochain

Vallée de Joux, 28 mai 2024 – **Les Conseils communaux de L'Abbaye, du Chenit et du Lieu se sont clairement prononcés mardi 28 mai en faveur de la fusion de leurs trois communes. Réunis à la même heure dans leurs lieux d'assemblées respectifs, les trois législatifs ont accepté la convention de fusion établie après trois ans d'études. La population de la Vallée de Joux se prononcera à son tour le 22 septembre prochain.**

Avec cette triple décision positive, les Conseils communaux franchissent une nouvelle étape vers la fusion des trois communes. Ils ont accepté le texte de la convention de fusion, rédigée sur la base du rapport de huit groupes de travail qui ont planché sur les multiples aspects qu'un tel projet implique.

Les Conseils communaux se sont prononcés de la manière suivante :

- L'Abbaye : 26 oui, 9 non et 3 abstentions.
- Le Chenit : 50 oui, 8 non, sans abstention.
- Le Lieu : 28 oui, 7 non, sans abstention.

Fiscalité, organisation administrative et politique, gestion du patrimoine, nom, armoiries, économie de la nouvelle commune font partie des sujets développés dans la convention. Le texte définit l'essentiel de l'organisation de la nouvelle commune en cas de fusion.

Le Comité de pilotage du projet, composé de municipaux, de conseillers communaux et de représentants des villages, a mené le processus depuis 2021. Le COPIL était accompagné dans sa démarche par le délégué cantonal aux fusions de communes.

Cette étape du processus était clé, mardi : si un seul des Conseils refusait le préavis rédigé conjointement par les trois Municipalités, l'idée de la fusion s'arrêtait là. Il n'en a rien été et en acceptant la poursuite du projet, les trois législatifs passent la main à la population, qui devra à son tour se prononcer. Le scrutin populaire aura lieu conjointement dans les trois communes le dimanche 22 septembre prochain.

Fractions de communes non concernées

Pour rappel, l'existence et le fonctionnement des fractions de communes ne sont pas remis en cause dans ce projet qui concerne uniquement les communes de L'Abbaye, du Chenit et du Lieu. En cas de oui, la commune fusionnée se nommera La Vallée de Joux et arborera de nouvelles armoiries « D'argent à trois roues de sinople entrelacées et dentées de vingt-quatre pièces, à la champagne d'azur ». Autrement dit trois roues dentées vertes posées sur un fond blanc occupant les deux-tiers supérieurs du blason. Le tiers inférieur est bleu.

Renseignements :

Charles Fontannaz, président du Comité de pilotage, 079 370 98 29

Laurent Curchod, délégué aux fusions de communes pour le canton de Vaud, 079 629 30 73